



# Retour sur les RÉUNIONS DE QUARTIERS

2021

## Compte-rendu de Réunion du

**27 novembre 2021**

**Nombre de présents : 40 environ**

**Pointe Emile : On a plus le droit de diviser depuis 2011 et depuis 2001 on a plus le droit de construire. Je ne connaissais pas cette loi. Pourtant d'autres maisons se sont construites.**

**Réponse :** Oui depuis la loi Littoral (1986) s'applique sur toutes les communes et toute sa superficie. Depuis quelques temps, l'état applique ce texte de façon stricte (continuité d'urbanisation). Et par conséquent à Pointe Emile.

**Pointe Emile : Le stand de tir va-t-il être déplacé ?**

**Réponse :** Depuis environ 4 ou 5 ans, la ville a entrepris des démarches pour déplacer le stand de tir et travailler avec les services de l'Etat. Mais la situation est rendue complexe à la fois car le stand de tir ne peut pas s'implanter sur une autre parcelle en périphérie de la ville en raison de la Loi littoral qui interdit les aménagements en continuité d'urbanisation mais le stand de tir ne peut pas non plus s'implanter en proximité des habitations pour des raisons évidentes de nuisances et de sécurité. Ainsi, malgré tous nos efforts nous en sommes venus à la conclusion que le stand de tir ne peut plus rester à Audenge.

**Pointe Emile : Comment se fait-il qu'à la pointe Emile ou à Hougueyra nous n'ayons pas d'éclairage de Noël ?**

**Réponse :** Les éclairages de Noël sont en cours d'installation. Il n'y a plus de guirlandes à proprement parler mais des « motifs ». Il n'y a aucun problème pour

que nous en installions dans le secteur. Nous regarderons pour l'année prochaine.

**Pointe Emile : Le Panneau 50 a été installé, c'est parfait. Le Feu bleu également, c'est bien mais ils sont encore cassés. Pour la tranchée avec enrobé en froid. Qu'en est-il ?** Réponse : Nous allons regarder avec les services concernés et vous tenir informé.

**Point Emile : Peut-on avoir un panneau 50 clignotant ?**

**Réponse :** Nous allons regarder. Le rond-point a été financé par le Département avec une participation avec la ville. Mais pour installer un panneau 50, il faut passer en agglomération "administrativement ". Or, nous ne l'avons pas fait au début à 50, car sinon le rond-point n'aurait pas été financé par le Département.

**Hougueyra : Quant à la limitation de vitesse à Hougueyra, nous souhaiterions plus. Les "olives " déjà créées, c'est bien mais nous aimerions un plateau ou un rétrécissement.**

**Réponse :** Les demi- olives seront complétées comme cela a été fait à Lubec. Néanmoins, elles sont déjà utiles si on respecte la vitesse. Nous allons repeindre la bande jaune et blanche. Avec les services du Département, nous étudions un ralentissement au centre vers la maison de la chasse.

**Hougueyra : qu'en est-il de la piste cyclable ?**

**Réponse :** La COBAN va réaliser cette piste pour un montant d'1M €. Nous avons des acquisitions de

parcelles à réaliser avec quelques riverains. La piste devrait être mise en oeuvre fin 2022.

**Hougueyra : On aimerait aussi que vous nettoyez les fossés. Réponse :** Les fossés appartiennent à la compétence Eaux pluviales du SIBA. On fera un point avec les services municipaux et le SIBA sur votre secteur.

**Hougueyra : La Fibre, prévue initialement en 2020, arrivera finalement en 2023. A Hougueyra il n'y a pas de passage protégé pour aller à l'arrêt de bus. Il manque 1km de piste cyclable. PLU : pas de transmission à mes enfants de mes biens après avoir vu des lotissements se construire à Hougueyra. Pourquoi ?**

**Réponse :** La fibre a pris du retard. On nous l'avait annoncé depuis 2020. Parallèlement nous nous sommes battus pour avoir 2 antennes 4G, que nous avons obtenues.\* Le passage piéton, ce n'est pas qu'une question de peinture. C'est plus compliqué. Il faut étudier l'ensemble avant de mettre des obstacles ou ralentisseur. En premier lieu nous allons compléter les olives, puis la piste cyclable, puis sécuriser une zone, et enfin étudier la traversée de route. La piste cyclable sera réalisée par la COBAN pour un coût d'1M€. Rien aujourd'hui ne vous empêche de transmettre votre bien. Pour les constructions, ce n'est pas la ville qui vend les terrains, la cession foncière n'existant pas. Elle instruit des dossiers et a émis un avis favorable lorsqu'ils étaient en règle. En 2009, au moment du premier PLU, la ville n'avait pas les mêmes préoccupations. Aujourd'hui, 12 ans après, la ville d'Audenge est plus attractive, avec d'autres problématiques. Nous avons pris donc un engagement auprès des habitants pour préserver le cadre de vie. Par ailleurs, en 2009, les services de l'Etat n'appliquaient pas la loi Littoral au sens strict.



**Chemin des Nots : Le ruisseau Ponteils a débordé. Il est peu entretenu. Réponse :** Au niveau des embâcles, nous pouvons regarder. A quel endroit, il y a un souci ? Par contre, nous ne pourrions pas enlever le sable, il y a des dossiers " Loi sur L'eau "à faire réglementairement, on ne peut pas le faire. La forêt joue le rôle d'étalement du ruisseau. On regardera votre secteur.

**Chemin des Nots : Les coupes de branches se font en dépit du bon sens. C'est dangereux, notamment derrière chez moi.**

**Réponse :** nous allons vérifier cette coupe.

**Question : en terme de sécurité, pourquoi n'a-t-on pas mis des bordures plus hautes au lieu des bordures basses au niveau des olives ?**

**Réponse :** Nous allons étudier la possibilité de mettre des bordures normales en remplacement. Cela avait été vu avec le Département.

**Question : un radar sur la départementale est-ce envisageable ?**

**Réponse :** La pose de radar n'est pas de notre compétence. On regardera pour faire plus de contrôles, il en existe déjà aujourd'hui.

**Question : est-il possible d'installer un feu rouge à déclenchement lorsque la vitesse dépasse 50 km/h ?**

**Réponse :** Il y a des règles. Nous voulions en mettre un mais nous n'avons pas obtenu l'autorisation en raison de la nature de la voie départementale.

**Piste 210 : lorsque l'on est sur le rond-point, on ne voit pas les piétons. Peut-on faire un autre passage piéton un peu plus loin. Les passages piétons sont trop près du giratoire. Il faudrait créer une passerelle sur les fossés.**

**Réponse :** nous allons étudier la mise en place de quelques panneaux « clignotant ». On ne peut pas buser les fossés partout.

**Question : Envisagez-vous une piste cyclable Hougueyra Lubec ?**

**Réponse :** Le tronçon est inscrit sur des schémas au niveau de la COBAN mais cela s'inscrit sur du très long terme.

**Piste 209 : il y a un problème de vitesse sur ce tronçon. Réponse :** La police municipale est venue constater et effectuer des contrôles de vitesse. La vitesse est d'ores et déjà limitée à 30 km/h. Il est difficile d'aller plus loin.

**Question : Qu'en est-t-il du contournement du bassin ? Un Déclaration d'Utilité Publique est-elle possible ?**

**Réponse :** Cela va être compliqué. On parle depuis 50 ans de ce contournement. Avec les Maires de la COBAN, nous avons lancé une étude à l'échelle de l'intercommunalité sur les déplacements du Nord bassin, de Lège à Mios, notamment sur le transport en commun. Nous verrons l'été prochain les conclusions. Réaliser une infrastructure routière, c'est problématique ; ça coute 100 M€ ! Par ailleurs, une procédure de DUP, c'est long, il faut beaucoup d'études.

Carte d'éligibilité à la fibre :

<https://www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite>